

**ARRÊTÉ N°2026-11 PORTANT NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Le Maire de la commune d'ANGRES ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.22-12-1 et suivants ;  
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu les articles R.123-11 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/04/2026, légalisée en Sous-Préfecture à la date du 30/04/2026, fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/04/2026, légalisée en Sous-Préfecture le 30/04/2026, portant élection des membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;  
Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du CCAS ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur SEVIN Christian en qualité de représentant de l'UDAF,
- Monsieur GUYOT Cédric en qualité de pharmacien,
- Monsieur HAULTCOEUR Francis en qualité de médecin,
- Madame LAVOINE Claudie en qualité de Présidente d'association en lien avec les services d'aide à la personne,
- Madame PITON Dominique en qualité de membre d'association en lien avec les aînés,
- Madame KNOP Linda en qualité de conseillère en insertion à France Travail.

**ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Lens ;
- Aux intéressés.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :**

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 20/05/2026
- Publication le : 20/05/2026

Fait à ANGRES, le 19/05/2026.

Le Maire

Annick SAINT-MACHIN



REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2026

Application agréée E.legalite.com